

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 1er mars 2016, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais
Absent : Jessie Beaulieu

Assistance : 14

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1ER MARS 2016.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de janvier 2016.
4. Formation ADMQ : gestion financière municipale.
5. Attribution du nom pour le local des Fermières.
6. Éclairage de la salle multifonctionnelle.
7. Terrains du Ministère des transports du Québec.
8. Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière.
9. Refinancement prêt numéro 3 : solde 58 700\$.
10. Avril : mois de la Jonquille.
11. Fête de la pêche.
12. Démission conseillère siège numéro 3.

13. Divers :

- 1) Comité Famille.
- 2) Entreprendre ICI Lotbinière.
- 3) Service incendie : rénovations et règlementation.
- 4) Comité consultation publique.
- 5) Entente Coopérative des deux rives.
- 6) Bibliothèque : Biblio-aidants.
- 7) Calculs projet Rue Farley.
- 8) Comité d'embellissement.
- 9) Piste de ski de fond, randonnée.

14. Période de questions.

15. Fermeture de la séance.

16-03-8049

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

16-03-8050

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

Adoptée

16-03-8051

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2016.

Les journaux des déboursés numéro 571 au montant de 25.00\$, le numéro 572 au montant de 29 786.10\$, le numéro 573 au montant de 196.33\$, le numéro 574 au montant de 81 955.50\$, le numéro 575 au montant de 551.88\$, le numéro 576 au montant de 3 101.47\$ et le journal des salaires au montant de 15 396.12\$ pour le mois de JANVIER 2016 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 18 816.98\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 janvier 2016 soit et est déposé.

Adoptée

16-03-8052

FORMATION ADMQ : GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une formation sur la gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils, et que cette formation est jugée pertinente;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE Jolyane Houle, directrice générale, soit et est autorisée à s'inscrire à la formation de gestion financière municipale qui aura lieu le 5 avril prochain au coût de 295,00\$.

Adoptée

16-03-8053

ATTRIBUTION DU NOM POUR LE LOCAL DES FERMIÈRES.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal propose de nommer le local des Fermières en la mémoire de feu Madame Béatrice Ferland Larose;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire la famille de la défunte a été consulté ainsi que certaines Fermières ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ; QUE la municipalité attribue le nom de salle Béatrice-F.-Larose au local des Fermières situé à la salle multifonctionnelle.

Adoptée

16-03-8054

ÉCLAIRAGE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE.

Point reporté pour manque d'informations.

16-03-8055

TERRAINS MTQ.

Monsieur Claude Lachance expose publiquement avoir un intérêt pécuniaire dans le dossier suivant et déclare se retirer et ne pas influencer la décision;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet a démontré de l'intérêt, suite à la dernière séance, de se porter acquéreur des lots 4 109 651 et 4 109 661;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports consent à disposer les immeubles au montant de 73 000,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'un conseiller a entrepris des démarches auprès des propriétaires des lots contigus au lot 4 109 661 et que ceux-ci ont démontré de l'intérêt;

CONSIDÉRANT ainsi que le lot 4 109 661 ne serait que revendu en parcelles aux propriétaires contigus au prix payé additionné des frais d'arpenteurs et de notaires encourus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en ce qui à trait au lot 4 109 651 un seul terrain serait potentiellement vendu à des fins de construction mais que pour l'autre portion celle-ci serait utilisée à des fins récréatives soit pour poursuivre les activités de la Halte vélo;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE poursuivre les démarches d'acquisition uniquement pour le lot 4 109 651, mesurant 6385,3 mètres carrés et DE présenter une contre-offre au Ministère des Transports au montant de 0.50\$ du pied carrés soit une vente au montant de 34 363.79\$ compte tenu des arguments ci-hauts mentionnés ET D'exiger à la signature de l'entente de nous permettre de revendre les terrains au prix payé bonifié des frais d'arpenteurs et de notaires.

Adoptée

16-03-8056

SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière.

Adoptée

16-03-8057

REFINANCEMENT PRÊT NUMÉRO 3 : 58 700\$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet a adopté le règlement de financement numéro 98-201 dont le prêt numéro 3 à un montant initial de 263 472\$;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant temps de refinancer un solde de 58 700\$;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité se doit de faire les démarches de son propre chef étant un emprunt de moins de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions de deux institutions financières soit Desjardins et la Financière Banque nationale tel que démontré dans le tableau ici-bas;

Nom de l'institution/ Année de paiement	Desjardins	Financière Banque Nationale
Modalités	4,22%	3.62504% (moyenne)
	250\$ frais ouverture	Rachat à 98,001%
Total des frais d'intérêts et autres encourus	7892.00\$	6485.69\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE refinancer le prêt numéro 3 au solde de 58 700\$ auprès de la Financière Banque Nationale aux conditions ci-haut mentionnées.

Adoptée

16-03-8058

AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE.

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offert par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'Activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

16-03-8059

FÊTE DE LA PÊCHE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet tiendra la quatrième édition de la fête de la pêche le samedi 4 juin;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant d'instaurer un concours de la plus grande truite pêchée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat d'ensemencement à la pisciculture Delphis Veilleux et d'ensemencer 800 ombles de fontaine 8-10 pouces au coût de 1,85\$ chacune et 200 ombles de fontaine 12 pouces et plus au coût de 4,50\$ la livre.

Adoptée

DÉMISSION CONSEILLÈRE POSTE NUMÉRO 3.

Je, Jolyane Houle, Directrice générale de la Municipalité de Dosquet, annonce un avis de vacances pour le poste numéro 3 et ce à compter de ce jour.

16-03-8060

RÉNOVATIONS CASERNE DU SERVICE INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a déménagé en novembre dernier ses bureaux au 2 rue Mgr. Chouinard, laissant l'espace anciennement occupé, vacant pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE pour adapter ce nouvel environnement à leurs besoins, des rénovations s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions que voici :

Compagnie	Montant de la soumission	Montant pour la peinture	Total Montant avant taxes
R.N. Samson	5300\$	1200\$	6500\$
Yanco-Top	5700\$	1400\$	7100\$
Marvin Rénovation	7718.26\$		7718.26\$

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de rénovations de la caserne du service incendie à la compagnie R.N. Samson au montant de 6500.00\$ avant taxes incluant la peinture, DE permettre l'achat de tables pliantes et mobilier de bureau pour un maximum de 1000,00\$ et DE payer toutes les dites dépenses à même le budget d'immobilisations 2016.

Adoptée

16-03-8061

CALCULS DES COUTS DE LA RUE FARLEY.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a mandaté le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière afin de faire évaluer les coûts potentiels pour la réfection de la rue Farley;

CONSIDÉRANT QUE deux scénarios ont été analysés:

Projet	Total montant taxes, contingences et imprévus inclus
Réfection de la voirie et du pavage	93 215.04\$
Prolongement du réseau d'égout sanitaire	357 716.14\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière afin de préparer les plans et devis qui serviront à aller en appel d'offres les travaux de réfection de la voirie et du pavage de la rue Farley.

Adoptée

- DIVERS :**
- 1) Comité Famille : Le comité devra être revu suite à la démission de la responsable.
 - 2) Entreprendre ICI Lotbinière : Une rencontre a eu lieu dernièrement afin de mettre en place le plan d'action découlant de la planification stratégique. Madame Villeneuve propose de nouveau d'adhérer au programme PERLE.
 - 3) Service incendie : Rés. 16-03-8060 et informations à l'effet que grâce à une modification au niveau de la loi, une économie sera effectuée concernant les tests sur les camions.
 - 4) Comité consultation publique : La séance de consultation publique aura lieu le samedi 16 avril en matinée. Un sondage sera distribué sous peu.

5) Entente Coopérative des deux rives : Lucie Boucher, adjointe, a assisté à une rencontre de l'entreprise ci-mentionnée. Cette dernière a une entente avec certaines municipalités pour un droit de préférence sur les samedi à leur salle. En séance de travail le conseil a discuté à l'effet qu'il préconisait l'utilisation citoyenne malgré la possibilité de recevoir une somme non négligeable à la signature d'une telle entente.

6) Bibliothèque : Biblio-aidants : Nouveau programme offert par le réseau Biblio.

Il y a eu une activité de conte mardi le 1^{er} mars en matinée avec les enfants de la garderie.

Des soumissions ont été demandées afin de mieux indiquer la bibliothèque à l'extérieur du bâtiment et dans le stationnement.

Monsieur Charest fait part de commentaires qui auraient été véhiculés sur Facebook par Madame Suzie Villeneuve. Ces propos auraient été reçus par les bénévoles de la bibliothèque. Monsieur Charest demande d'être dissocié de ses propos. De plus, Madame Villeneuve, considère la demande et l'intervention de M. Charest injustifiées et déplacées.

7) Calculs rue Farley : Rés. 16-03-8061

8) Comité d'embellissement : Une fleur sera vendue au coût de 5\$ dont une partie des sommes sera remise à la Maison des Jeunes de Dosquet qui en assureront la distribution. La couleur bleue a été retenue afin de faire un rappel annuellement à l'aide de diverses fleurs à cette couleur choisie.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Madame Villeneuve revient sur le point bibliothèque abordé par Monsieur Charest et mentionne que son compte Facebook est ouvert à des fins personnelles et que selon elle il n'est du ressort de personne et donc que le conseil n'a aucun droit de regard sur ses propos en dehors des séances.

16-03-8058

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale